CHSCT extraordinaire du 24 Avril 2014
Vote d'une enquête externe au CRC

Voici la déclaration des élus CHSCT à l'unanimité (Sauf les élus SNE/CGC absents…Une nouvelle fois)

Des élus CHSCT ont été saisis par des salariés de la BMM à propos de leurs conditions de travail et des difficultés rencontrées avec leur hiérarchie (évocation d'atteinte à la dignité, de faits de harcèlement moral, de « flicage » entre autres).

Ces salariés expriment aussi leur profonde frustration à la suite des entretiens individuels, car les difficultés qu'ils ont évoquées n'ont pas été reprises dans leur intégralité dans les comptes-rendus finaux.

Si la direction a bien pris en compte les problématiques de gestion de carrière et qu'elle a réglé certaines situations individuelles, des salariés sont toujours en grande souffrance, souffrance liée à des pratiques inadmissibles qui perdurent depuis trop longtemps malgré les alertes répétées des élus du CHSCT, des DP, du Comité d'Entreprise et des Médecins du travail.

A la vue des témoignages des salariés de la BMM et de certains faits récents, les élus considèrent qu'un danger grave pour la santé physique et mentale des salariés de la BMM est caractérisé et nécessite une réponse appropriée.

Dans ces conditions, **les élus du CHSCT ont décidé à l'unanimité de désigner le cabinet ESSOR Consultants, expert agréé par le Ministère du travail, par arrêté du 7 janvier 2014, pour réaliser une expertise sur la Banque Multimédia (Lyon et Grenoble)** *en application des articles L.4612-1 et L.4614-12 du Code du travail aux fins :*

- Eclairer le CHSCT sur la situation globale de la Banque MULTIMEDIA au regard du risque pour la santé physique et mentale des salariés dans son ensemble.

- Identifier les éventuelles problématiques relationnelles entre la hiérarchie et les salariés.

- Identifier les éventuels faits de harcèlement moral.

- Préconiser les améliorations nécessaires.

Info de dernière minute : Le syndicat SNE/CGC conteste cette décision du CHSCT et veut faire annuler la demande d'enquête sur la BMM ! A la suite de ses actions pour dénigrer l'enquête CHSCT sur la région VDR, ce syndicat persévère dans la négation, voire la contestation des conditions de travail des salariés !

Point AND (Agence Nouvelle Définition):

Présentation de l'expérimentation AND à l'agence de Monplaisir, les points à revoir pour Sud :

- Les scanners/imprimantes dans les bureaux sont posés au sol, ce qui oblige les salariés à se pencher constamment.
- L'accueil : Les meubles ont été pourtant remplacés, peu de place de rangements, et les salariés ont mal au dos au bout d'une demi-journée passée (debout !) à l'accueil.
- Tablettes : Les clients ne s'en servent pas (Impossibilité d'avoir accès à ses comptes, pas d'autres applications possibles, si ce n'est la pub et la tarification…)
- Salle d'attente surdimensionnée

On nous dit que les clients sont contents : Il faut dire aussi que l'accent a été mis sur l'accueil, avec les moyens humains nécessaires ! Mais la direction donnera-t-elle aux autres agences les mêmes moyens humains, notamment pour l'accueil ?

Prochaines ouvertures d'agences sous un format qu'on nous annonce « AND adapté » (Sans moyens supplémentaires à l'accueil ?)

Salaize, Grésy, Villette d'Anthon, Oyonnax la plaine (qui est délocalisée, avec regroupement de l'agence de Bellignat à venir ?)

Organisation de la médecine du travail à Lyon

Le médecin du travail de Lyon part, et impossibilité de le remplacer (Il n'y a plus de médecins du travail disponibles)

Le DRH veut associer le CHSCT dans la réflexion globale pour pourvoir à ce manque… (Binômes médecins/Infirmiers)

Mais pour faire un « binôme » il faut être 2 ! Et l'infirmier(e) même en effectuant un excellent travail, ne peut pas remplacer un médecin dans nombre de cas !

SUD CERA 42 Bd Eugène DERUELLE 69003 LYON sudcera@9business.fr
Tél : 04 72 60 21 02 Port : 06 74 07 24 22 Fax : 04 72 60 22 55
Suivez-nous sur facebook SUD CERA

Rapports 2013 des médecins du travail

Plutôt que de longues analyses, nous vous proposons un « verbatim » des rapports des médecins du travail pour l'année 2013. Nous faisons le constat, avec eux, que malgré l'impulsion déclarée d'amélioration venant « du haut », les salariés ne voient pas de signes tangibles sur leur réalité quotidienne, notamment en terme de charge de travail, d'heures supplémentaires (quasi-journalières pour beaucoup), etc…

Verbatim :

« Le constat des visites médicales 2012 est confirmé, à savoir un vécu souvent négatif et dévalorisé du travail à la CERA, générant mal-être, amertume et démotivation. La pression des objectifs continue à être quasiment systématiquement évoquée, ainsi que le problème de la charge de travail qui s'accentue et impacte les horaires de travail très largement dépassés.(…)

S'ajoute à ces tensions la souffrance liée à des consignes vécues contraires à l'éthique personnelle, surtout pour les personnes qui exercent depuis longtemps et considèrent comme prioritaire la qualité de la relation à la clientèle »

« Les constats 2013 viennent confirmer ceux réalisés en 2012. Je ne vois pas la traduction sur le terrain de mesures mises en place qui aient réellement transformé la relation à un travail toujours éprouvant, toujours soumis à de fortes exigences.

Une sorte de saturation mentale face aux évaluations répétées et exclusivement basées sur les résultats chiffrés, des charges de travail élevées qui poussent à effectuer beaucoup d'heures supplémentaires, une sommation aux résultats qui comporte le risque d'effectuer un travail contraire aux valeurs premières qui étaient les soubassements de ce beau travail de conseil ; au final, un contexte global de tension responsable de ce qui a déjà été beaucoup exprimé : des états de santé au travail limites.(…)

Il n'est pas rare que soit évoqué, il s'agit là d'un signal fort, depuis longtemps repéré, le souhait d'un changement de poste comme solution pour quitter ou diminuer ces contraintes spécifiques liées à la pression des résultats (…) enfin tout ce qui pourrait alléger un tant soit peu cette inquiétude, cette tension professionnelle qui se lit chez tous. Le coût sur la santé est réel : anxiété voire angoisse, troubles du sommeil, tensions rachidiennes… je n'ai pas observé que le travail en agence, tel qu'il est organisé soit un facteur positif dans la vie des personnes. (…) c'est cette impossibilité de se projeter vers une amélioration de l'avenir professionnel qui impacte énormément le présent. »

« en 2013, un état de santé des salariés qui s'est dégradé sur les indicateurs. (…) Dans les situations à risque observées et suivies lors des consultations médicales, les 3 facteurs principaux retrouvés sont :
-un fonctionnement de « mise en échec » en lien avec la gestion de la mobilité
-des dysfonctionnements managériaux basés sur le renforcement négatif, c'est-à-dire mettre le focus sur les échecs et le contrôle, plutôt que sur les réussites et l'autonomie
-la « pression aux objectifs ».
Ces facteurs-là ne sont pas dépendants d'une prise en charge par un psychologue, mais par les managers et donc la direction. »

« A noter, que les arrêts maladie étaient en lien pour la plupart avec le travail (RPS) »

« A noter, en 2013 plusieurs signalements de stress professionnel »

« Au cours des 9 visites, 4 pathologies ont été dépistées où un lien avec des facteurs de stress peuvent être suspectées »

La délégation Sud au CHSCT :
Fabienne ROUX-LAFORIE, Chantal GUILLEMIN, Vincent CHANET

SUD CERA 42 Bd Eugène DERUELLE 69003 LYON Tél : 04 72 60 21 02 Port : 06 74 07 24 22
Mail : sudcera@9business.fr Fax : 04 72 60 22 55